Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_123-DE

# VILLE DE PONT-L'ABBÉ

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
du 22 septembre 2026

| Délibération n°2026-123 | Classification 7.5 Subventions |
|---|---|
| **SUBVENTION SOLIDARITÉ INTERNATIONALE A L'ASSOCIATION PASI** | |

L'an deux mille vingt six, le vingt deux septembre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le seize septembre deux mille vingt six par voie électronique, conformément au règlement intérieur du Conseil et en vertu des articles L 2121-10 et L 2121-12-1 du CGCT, s'est réuni, à la salle du Conseil de la Mairie, Square de l'Europe, à Pont l'Abbé.

Présidence : Stéphane LE DOARÉ
Secrétaire : Yann HIRIART
Rapporteur : Jacques TANGUY

Nombre de Conseillers en exercice (liste en annexe) : 29
Nombre de Conseillers présents (liste en annexe) : 28
Nombre de Votants (liste en annexe) : 29

EXPOSE :

Une ligne de crédit de 10.000 € a été inscrite au budget primitif 2026 afin de soutenir les associations œuvrant dans le champ de la Solidarité Internationale.

Le conseil d'administration de l'association PASI a décidé d'accorder la priorité à trois projets concernant les associations : association Cap Solidarité Madagascar, association Finistérienne pour le Développement du Sanguié et association France Palestine.

Il est aujourd'hui possible d'envisager le versement de cette somme au profit du Collectif PASI (Pont-l'Abbé Solidarité Internationale) pour lui permettre, en collaboration avec les associations humanitaires, d'engager des actions pérennes.

**ASSOCIATION CAP SOLIDARITÉ MADAGASCAR**
Formation agricole pour 2 villages de pêcheurs de la côte Est de Madagascar (Ankatafana et Ampandimana). Cette formation comprend la fabrication de compost, l'achat de plants et leur mise en œuvre en pépinière, la plantation et le suivi par un formateur pendant 3 ans.
Montant sollicité 2 500€.

**ASSOCIATION FINISTÉRIENNE POUR LE DÉVELOPPEMENT DU SANGUIE**
Rénovation d'un bâtiment scolaire de 3 classes à l'école Tyalgoa, commune de Tenado au Burkina Faso. L'école compte 450 élèves répartis en 6 classes. Il s'agit de remettre en état le bâtiment fortement dégradé.
Montant sollicité 3 400€.

**ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITÉ**
Poursuite de l'aide au centre Atfaluna de soins psychologiques aux enfants au Nord de la bande de Gaza. Dans le contexte actuel Atfaluna apporte son soutien aux familles les plus en détresse. L'aide sollicitée permettra de couvrir pour une année les fournitures scolaires et une participation aux en-cas des enfants.

Montant sollicité 4 100 €
La subvention devrait être répartie comme suit :
-ASSOCIATION CAP SOLIDARITE MADAGASCAR : 2 500 €
-ASSOCIATION FINISTERIENNE POUR LE DEVELOPPEMENT DU SANGUIE : 3 400 €
-ASSOCIATION FRANCE PALESTINE SOLIDARITE : 4 100 €

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_123-DE

VU l'avis favorable de la commission « ADMINISTRATION GÉNÉRALE - SPORT - SANTÉ- LOISIRS » sur l'octroi d'une subvention exceptionnelle à l'association en séance du 07 septembre 2026 ;

VU l'avis favorable de la commission « Finances – Prospectives et Ressources Humaines » sur l'attribution de la subvention pour chaque projet en séance du 10 septembre 2026 ;

Après en avoir délibéré ;

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**
**A L'UNANIMITÉ,**

- **ACCORDE** l'attribution de la subvention à hauteur de 10 000 € déclinée comme suit :

  - 2 500 € l'Association Cap Solidarité Madagascar,

  - 3 400 € l'Association Finistérienne pour le Développement du Sanguié,

  - 4 100 € l'association France Palestine Solidarité CCFD Terre Solidaire.

Fait à Pont l'Abbé le 22 septembre 2026.

Délibération certifiée exécutoire par LE MAIRE,

LE MAIRE,

VILLE DE PONT L'ABBÉ Finistère

Stéphane LE DOARÉ

Voies et délais de recours : En application des articles R.421-1 à R.421-7 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de RENNES (Hôtel de Bizien - 3, Contour de la Motte - CS44416 - 35044 Rennes Cedex) qui devra, sous peine de forclusion, être enregistrée au greffe de cette juridiction dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Il est également possible de présenter, durant le délai de recours contentieux, un recours gracieux auprès de l'autorité municipale : ce recours gracieux interrompt le délai de recours contentieux qui ne courra à nouveau qu'à compter de l'intervention de sa réponse, sachant qu'en application de l'article L.231-4 du code des relations entre l'administration et le public, le silence gardé pendant plus de deux mois sur une réclamation par l'autorité compétente vaut décision de rejet *« lorsque la demande présente le caractère d'une réclamation ou d'un recours administratif »*.

Envoyé en préfecture le 28/09/2026
Reçu en préfecture le 28/09/2026
Publié le
ID : 029-212902209-20260928-20260922_123-DE

# CONSEIL MUNICIPAL DU 22 SEPTEMBRE 2026

| NOMS - Prénoms | PRESENT | ABSENT EXCUSÉ | PROCURATION |
|---|---|---|---|
| LE DOARÉ Stéphane | X | | |
| MOTREFF Laurent | X | | |
| DRÉAU Valérie | X | | |
| HIRIART Yann | X | | |
| LAGADIC Marie-Pierre | X | | |
| TINCQ Alain | X | | |
| GUEGUEN Viviane | X | | |
| TANGUY Jacques | X | | |
| FOLGOAS Victoire | X | | |
| LE FLOC'H Bernard | X | | |
| BRAULT Annie | X | | |
| RICHARD Jean-Luc | X | | |
| DEFACQ Marc | X | | |
| GOYAT Ségolène | X | | |
| DURAND David | X | | |
| LECOMTE Gaëtan | X | | |
| COSSEC Sophie | X | | |
| LE BEC Anthony | X | | |
| LE GOFF Aurélie | X | | |
| MARC Hélène | X | | |
| ROBERDEL Alosia | X | | |
| SCHOCK Thibaut | X | | |
| FURIC Jean-Baptiste | X | | |
| DURAND Lou | X | | |
| COOPER Laurent | X | | |
| CANEVET Yves | X | | |
| GALIANA Olivier | X | | |
| RIBEIRO Christel | X | | |
| DE RECHNIEWSKI Pauline | | X | A donné procuration à Yves CANEVET |

Nombre de Conseillers en exercice : 29
Nombre de Conseillers présents : 28
Nombre de Pouvoirs : 1

Étaient également présents :
Sandrine Gentric, Directrice Générale des Services
Aurélie Larnicol, assistante de direction
Hervé Cariou, informaticien
Lysiane Albert et Caroline Madec, chargées de la communication